

Compte-rendu du CA de Robin des Bio du 26 juin 2012

Administrateurs présents: Anne, Claire, Emmanuelle, Geoffroy, Marie-Christine, Marion, Odile, Riquier.

Administrateurs excusés: Antoine, Pierre-Jocelyn.

Ordre du jour

- 1) CR de la réunion avec Mme Rocher, comptable de l'association**
- 2) Conflit entre les salariées**
- 3) Bilan réunion formation (Riquier)**
- 4) Déménagement du bureau et organisation de ce nouveau local**
- 5) Commission animation : compte-rendu de la dernière réunion**
- 6) Nouvelle caisse**
- 7) Prochains bureaux et CA**

1) Compte-rendu de la réunion avec Mme Rocher, comptable de l'association

Echanges sur la comptabilité et la trésorerie en vue d'une nouvelle organisation.

- Le trésorier doit contrôler factures et relevés bancaires correspondants. Il faut donc un outil de suivi. Prévoir réunion pour voir avec les salariées comment on peut s'organiser pour en concevoir un (ne serait-ce qu'un classeur des documents utiles).

Bureau du 9 juillet sur ce thème. Marie-Christine consulte les salariées, nous confirme la date ou en propose une autre.

- Le montant des salaires reçus doit être le même que sur les fiches de paie. Geoffroy s'en occupe. Il faut être deux personnes habilitées à verser les salaires (Geoffroy et Pierre-Jocelyn, trésorier et trésorier-adjoint) en cas de défection de l'un.

- Madame Rocher nous envoie sa lettre de mission.

- Nous n'avons pas besoin d'un commissaire aux comptes.

- Les salariées doivent établir un tableau des achats. Elles le font déjà (Madame Rocher a insisté sur la qualité de leur travail). Sinon, le coût du travail de l'expert-comptable augmente.

- Comptabilité animation. Classeur indépendant serait souhaitable, ou compte en banque spécifique avec une comptabilité à part entière.

- Adhésions (46 €) sont considérées comme des dettes, donc ne sont pas considérées comme bénéfiques sur lesquels on paie des impôts.

Nous avons beaucoup d'adhérents qui n'ont pas cotisé depuis au moins trois ans, mais qui ne sont pas nécessairement au courant de la modification des statuts. Que fait-on de leurs 46 €?

Reverser ces adhésions dans l'actif, progressivement: d'abord ceux qui n'ont pas cotisé depuis 5 ans, puis les autres, après leur avoir rappelé les nouveaux statuts.

Ceux qui n'ont pas cotisé depuis plus de cinq ans, mais avaient laissé à l'association le montant de leur adhésion, et veulent revenir: leur demande-t-on de repayer le montant de l'adhésion?

Qu'ils fassent une demande écrite au CA.

Ne serait-il pas pertinent de changer les statuts de manière à ce que le montant de l'adhésion ne soit pas récupérable?

2) Conflit entre les salariées

Il y a des tensions au niveau de l'équipe salariale. Les salariées ont été rencontrées individuellement par Antoine puis collectivement par Marie-Christine. Actuellement, un changement de planning devrait permettre de diminuer les tensions, sans pourtant résoudre le problème de fond. Trois référents salariées sont nommés par le CA : Marion et Antoine, Marie-Christine. Les salariées peuvent les contacter pour échanger individuellement.

Les référents salariées vont préparer une réunion de l'équipe salariale pour la rentrée afin de mettre au point des outils qui faciliteront les relations de travail. (règlement, bilan écrit - avec feux de signalisation...)

Il serait souhaitable que les problèmes soient exposés par écrit.

Il serait souhaitable aussi que les fichiers Excel des horaires des salariées soient envoyés au CA chaque semaine, et que des réunions d'équipe soient mises en place.

3) Bilan réunion formation (Riquier)

Riquier a assisté à une réunion à la MRES. Tous les salariés ont droit à une formation. L'employeur a un devoir d'information sur le crédit formation des salariées, mais ce n'est pas à lui de faire la recherche de formation.

DIF: droit individuel à la formation (souvent pour gagner en compétence).

CIF: congé individuel de formation (souvent pour changer d'activité).

Uniformation: cotisation de l'association à la formation. Argent disponible pour les salariées. Les salariées doivent se renseigner sur les formations qui les intéressent et l'endroit où elles veulent les suivre.

Employeur doit établir un plan de formation.

Véronique intéressée par un CIF, Céline par un DIF sur la comptabilité.

4) Déménagement du bureau et organisation de ce nouveau local

Le local est libre, l'étagère y est, pas montée. Le bureau donné par Juli est à disposition dans le local actuel, il faut le transporter et le monter.

Le local-bureau est celui de l'association, où chacun a son rôle à jouer. Administrateurs et salariées y ont accès de plein droit, aux horaires qui leur conviennent. Le CA (merci Riquier) se charge de déménager ses documents, les salariées les leurs.

5) Commission animation : compte-rendu de la dernière réunion

Point non traité.

6) Nouvelle caisse

Point non traité.

7) Prochains bureaux et CA

9 juillet 18 h: bureau spécial comptabilité. Geoffroy, Emmanuelle, Marion, Pierre-Jocelyn + salariées.

9 juillet 18 h: préparation de la braderie: Guillaume, Riquier, Marie-Christine + adhérents intéressés. Guillaume l'annonce dans la lettre d'information.

Rappel: un CA par mois. Faire en sorte qu'un bilan régulier du nombre de nouveaux adhérents, des ventes et des achats et des événements remarquables soit fait tous les quinze jours. Geoffroy et Riquier préparent un modèle. A valider au CA de septembre.

Prochains CA:

Mardi 31 juillet, 19 h, MRES. Riquier réserve une salle.

Lundi 17 septembre, 19 h, MRES. Riquier réserve une salle.

Mardi 16 octobre, 19 h, MRES. Préparation de l'AG. Riquier réserve une salle.

Lundi 12 novembre, 19 h, MRES. Riquier réserve une salle.

Samedi 24 novembre, 14 h. Assemblée générale. Riquier réserve une salle, celle des expos si possible.

A prévoir: une discussion avec juriste sur ce que nous voulons faire de Robin des Bio: SCOP?